



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue à la salle municipale,
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,
le lundi 4 novembre 2019, à 20 heures 30**

La séance est présidée par le maire, M. Paul Vachon.

Présents : Madame Michelle Pageau et Messieurs Roger Gosselin, Michel Breton, Richard Dubois, James Allan et Carl Dubois.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Claudette Perreault, agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2019-179

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019;
3. Adoption des comptes du mois;
4. Correspondance;
5. Compte-rendu des dossiers actifs de la MRC des Appalaches;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes;
7. Demande de commandite « Comité d'organisation du brunch musical des fêtes de Saint-Jacques-de-Leeds »;
8. 19 novembre « *journée québécoise de sensibilisation au cancer de la prostate* »;
9. Centre d'archives de la région de Thetford ;
10. Offre de services – Centre d'archives de la région de Thetford « Gestion documentaire »;
11. Conseil des aînés de la MRC des Appalaches;
12. Projet des chemins Craig et Gosford;
13. Déclaration de la Municipalité de Kinnear's Mills pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité;

TRANSPORT ROUTIER

14. Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration (PPA) ;
15. Entretien hivernal des chemins;

HYGIÈNE DU MILIEU

16. Adoption du règlement numéro 496;

AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

17. Vente aux enchères pour la vente de terrains résidentiels :

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

18. Levée de la séance.

2019-180 ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2019

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dites minutes soient acceptées et signées.

2019-181 COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	12 327,27
C0007664	Ministre des finances (Sûreté du Québec)	22 654,00
C0007665	Xerox Canada Ltée	630,60
C0007666	Équipements récréatifs Jambette inc.	854,38
C0007667	Bell Mobilité Inc.	48,25
C0007668	Jardinerie Fortier (Village de Noël FDT)	535,98
C0007669	Thetford Pub (route des vergers)	574,88
C0007670	Grands Frères Grandes Sœurs (nez rouge)	100,00
C0007671	André Jobidon (Village de Noël, costco)	402,39
C0007672	Audrey Sylvain (Zumba)	66,00
C0007673	Yvan Rodrigue (tx payées en trop)	1 271,25
C0007674	Régie Intermunicipale de la région Thetford	942,18
C0007675	Fonds d'information sur le territoire	24,00
C0007676	Paquet et Fils (essence camion)	257,12
C0007677	Garage Gérald Marquis	20,70
C0007678	Stacey Pomerleau (KM)	29,00
C0007681	Agence du revenu du Canada DAS	1 531,35
C0007682	Ministère du revenu DAS	3 822,60
C0007683	Pavage Centre Sud du Québec	95 338,71
C0007684	Caisse Desjardins région de Thetford	352,08
C0007685	Industrielle Alliance	256,00
C0007686	Jardinerie F. Fortier inc.	466,86
C0007687	Mario Lemieux (tracteur)	2 437,47
C0007688	Robert Sanfaçon (Km sapins)	45,15
C0007689	10679313 Canada inc. (CKLD – Vergers)	362,17
C0007690	Lise Morency (KM et achat Noël)	332,25



KINNEAR'S MILLS

Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

C0007691	Petite caisse	225,90
C0007692	Location d'outils Thetford	289,73
C0007693	Serge Bolduc (déneigement + Borne-sèche)	1 839,59
C0007694	Gagnon Équipements	41,97
C0007695	AG architecte inc.	574,88
C0007696	Garage Gérald Marquis	23,00
C0007697	Lise Morency (FDT Noël)	311,02
C0007698	Marc Prévost (Borne-sèche)	88,64
P1900103	Jacinthe Bélanger	507,50
P1900104	Jacinthe Bélanger	420,00
P1900105	Service Sanitaires Denis Fortier	2 148,68
P1900106	9039-4255 Québec inc. Beucesansfil	68,93
P1900107	Numérique Technologies	21,56
P1900108	Jacinthe Bélanger	612,50
P1900109	Ville de Thetford Mines (entente incendie)	521,00
P1900110	Mégaburo	47,70
P1900111	Coopérative d'informatique (CIM)	477,15
P1900112	C. Jacques Électrique Inc.	272,90
P1900113	Excavation Maggy inc.	555,47
P1900114	Bernier Beaudry inc.	250,65
P1900115	Ville de Thetford Mines (Cour municipal)	100,00
P1900116	Le Centre de l'aspirateur TM Enr.	126,79
P1900117	Vivaco	2 271,27
P1900118	Canac (FDT Noël)	179,24
P1900119	Alarme et Communication R.L. Inc.	172,46
L1900019	Hydro Québec	370,65
L1900020	Bell Canada	421,89
	TOTAL	158 623,71

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

COMPTE-RENDU DES DOSSIERS ACTIFS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES

Monsieur Carl Dubois donne un compte-rendu des dossiers actifs du conseil des maires de la MRC des Appalaches.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-182

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

La directrice générale dépose la liste, en date du 1^{er} novembre 2019, des personnes endettées pour taxes envers la municipalité (art. 112 CM).

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'expédier aux personnes visées un nouvel état de compte pour les plus anciennes taxes impayées, à savoir celles de 2017 et les

années précédentes, et en cas de non-paiement, d'entreprendre des démarches pour la vente desdits biens.

2019-183 DEMANDE DE COMMANDITE « COMITÉ D'ORGANISATION DU BRUNCH MUSICAL DES FÊTES DE SAINT-JACQUES-DE-LEEDS »

Pour faire suite à la demande faite par le comité d'organisation du brunch musical des fêtes de Saint-Jacques-de-Leeds, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser un don de 100 \$ pour le brunch qui aura lieu le dimanche 17 novembre 2019.

2019-184 19 NOVEMBRE « JOURNÉE QUÉBÉCOISE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE »

ATTENDU qu'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie¹;

ATTENDU que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate²;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Kinnear's Mills au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ PAR : M. Roger Gosselin APPUYÉ PAR: M. Carl Dubois ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal de *Kinnear's Mills* déclare le 19 novembre comme « La journée *Kinnear's Mills* de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre »

¹ Site web de PROCURE.ca

² Société Canadienne du Cancer « Statistique canadiennes sur le cancer de la prostate en 2015 »

2019-185 CENTRE D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE THETFORD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la contribution pour l'année 2019 au montant de 51,45 \$ au Centre d'archives de la région de Thetford.

2019-186 OFFRE DE SERVICES – CENTRE D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE THETFORD « GESTION DOCUMENTAIRE »

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services du Centre d'archives de la région de Thetford de gestion documentaire pour la municipalité.

Les principales tâches sont :

- Préparation ou mise à jour du calendrier de conservation;
- Inventaire et tri des documents actifs, semi-actifs et inactifs;
- Destruction des archives en vertu du calendrier de conservation;
- Préparation des dossiers actifs pour l'année en cours.

Les frais de services professionnels du Centre d'archives pour l'année 2020, incluant les frais de déplacement pour la municipalité sont de 266 \$/jour (une journée correspondant à 7 heures travaillées par un archiviste. Le premier contrat serait d'une durée de 10 jours (5 passages à 2 archivistes) pour un total de 2 660 \$.

2019-187

CONSEIL DES AÎNÉS DE LA MRC DES APPALACHES

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au Conseil des aînés de la MRC des Appalaches et de payer la cotisation au coût de 40 \$.

Il est également résolu que Mme Michelle Pageau soit déléguée pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale du Conseil des aînés de la MRC des Appalaches qui se tiendra le mardi 20 novembre 2019.

Proposé par M. Carl Dubois

Appuyé par M. Roger Gosselin

2019-188

PROJET DES CHEMINS CRAIG ET GOSFORD

Attendu que la municipalité est située sur le territoire couvert par la Corporation des Chemins Craig et Gosford.

Attendu que la Corporation des Chemins Craig et Gosford a le mandat de :

- mettre en valeur l'histoire et le patrimoine religieux des vieux axes routiers Craig et Gosford;
- développer et promouvoir le « Circuit de découverte des chemins Craig et Gosford » par différentes activités locales et régionales;
- favoriser la concertation entre les différentes municipalités et organisations ayant comme intérêt et attrait les chemins Craig et Gosford;
- faire reconnaître l'unicité et le caractère historique national des chemins Craig et Gosford.

Attendu que la Corporation des Chemins Craig et Gosford a élaboré un plan de développement qui vise à mettre en place un produit touristique autour de l'histoire des chemins Craig et Gosford.

Attendu que la Corporation des Chemins Craig et Gosford demande une contribution à la municipalité pour renouveler son adhésion à la dite corporation.

Attendu que cette adhésion permettra un soutien financier pour la mise en place du projet de développement.

Attendu que l'organisme vise un soutien financier pour une période de trois ans.

Attendu que le projet élaboré favorisera les retombés économiques dans la municipalité.

Il est proposé par Mme Michelle Pageau, appuyé par M. Carl Dubois, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Kinnear's Mills s'engage à verser une contribution de 500 \$ renouvelable annuellement sur une période minimale de trois ans.

2019-189

**DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS POUR
L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ
PRINCIPES**

ÉGALITÉ ENTRE LES PERSONNES

La municipalité de Kinnear's Mills adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinctions, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

RECONNAISSANCE ET RESPECT DE LA DIVERSITÉ

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelle et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société auxquels la municipalité de Kinnear's Mills adhère.

OUVERTURE ET INCLUSION

Pour la municipalité de Kinnear's Mills, la municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982).

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant.

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise.

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption des lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore.

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires.



Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kinnear's Mills représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

ENGAGEMENT

Par la présente DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ, la municipalité de Kinnear's Mills se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

TRANSPORT ROUTIER

2019-190

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV)

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Michelle Pageau, appuyée par M. Carl Dubois, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Kinnear's Mills approuve les dépenses d'un montant de 30 901,01 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2019-191

ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS

ATTENDU QU'en vertu des articles 4 et 66 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut décréter par résolution les chemins dont elle est dispensée d'entretenir l'hiver et ceux dont elle a l'entretien;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers que tous les chemins de la municipalité de Kinnear's Mills qui sont sous la charge de ladite municipalité de

Kinnear's Mills, soient fermés à toute circulation à compter du 1er novembre 2019 jusqu'au 15 mai 2020, à l'exception des rues, routes et chemins décrits à l'article suivant :

Que les rues, routes et chemins suivants soient ouverts et entretenus par la municipalité pour le passage des véhicules automobiles durant la saison d'hiver 2019-2020 :

N°	NOM	LONGUEUR
1-	ROUTE MONFETTE	3,88 km
2-	2 ^e RANG	0,59 km
3-	CHEMIN MAGWOOD	3,60 km
4-	CHEMIN DES ÉRABLES	0,43 km
5-	ROUTE COXON	1,50 km
6-	3 ^e RANG	5,97 km
7-	RANG ST-JOSEPH	0,44 km
8-	ROUTE DU 4 ^e RANG	1,87 km
9-	CHEMIN LATULIPPE	0,16 km
10-	CHEMIN CRAIG	2,89 km
11-	ROUTE BÉDARD	0,78 km
12-	CH. DE KINNEAR'S MILLS	1,96 km
13-	ROUTE DU 12 ^e RANG	3,97 km
14-	RANG ALLAN	3,56 km
15-	13 ^e RANG	5,10 km
16-	ROUTE DU 15 ^e RANG	1,16 km
17-	RUE DES ÉGLISES	0,48 km
18-	RUE DES FONDATEURS	0,49 km
19-	CHEMIN TRÉPANIER	0,27 km
20-	RUE LOWRY	0,31 km
21-	RUE DU FOYER	0,23 km
22-	PLACE HARRIET-WILSON	0,12 km
23-	CHEMIN BAILEY	0.80 km
24-	ROUTE DU MOULIN	0.60 km
	TOTAL	41,16 km

Qu'il est imposé et il sera prélevé, au cours de l'année 2020 sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, une taxe foncière générale à un taux suffisant d'après leurs valeurs au rôle d'évaluation de la municipalité, pour pourvoir à une partie du coût d'entretien pour le passage des véhicules sur les rues, routes et chemins.

Dans le cas des chemins fermés pour la saison hivernale, des panneaux signalant la fermeture desdits chemins seront installés aux 2 extrémités de ces derniers.

2019-192

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 496 CONCERNANT L'IMPORTATION, LE STOCKAGE ET L'ÉPANDAGE DE BOUES MUNICIPALES, DES RÉSIDUS DE DÉSENCRAGE, DES BOUES D'ABATTOIRS ET DES AUTRES BOUES CONTENANT DES MATIÈRES FÉCALES D'ORIGINE HUMAINE.

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie des textes du règlement;

ATTENDU l'article 445 du code municipal concernant la dispense de lecture;



**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents affirment l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé avant l'adoption du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu que le règlement #496 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge le règlement #432 concernant l'importation, le stockage et l'épandage de boues municipales, des résidus de désencrage, des boues d'abattoirs et des autres boues contenant des matières fécales d'origine humaine.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté par le Conseil de la municipalité de Kinnear's Mills lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019 et signée par le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière.

AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

2019-193

VENTE AUX ENCHÈRES POUR LA VENTE DE TERRAIN RÉSIDENTIEL

Considérant que la municipalité de Kinnear's Mills n'a reçu aucune offre d'achat pour les terrains disponibles à Place Harriet-Wilson ;

Il est proposé par M. Roger Gosselin et appuyé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Kinnear's Mills ordonne que la période de vente aux enchères soit fermée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Richard St-Pierre demande de l'information concernant le service internet de Beaucesansfil.

DIVERS

Un compte rendu sur la situation des pannes de courant a été donné par M. Vachon avant la séance du conseil.

Des remerciements à Roger Gosselin, conseiller et chef pompier, James Allan, conseiller, David Hogan, Jean-Pierre Turgeon et Stacey Pomerleau, employés.

Un merci spécial à M. Sylvain Lambert, citoyen (aide aux citoyens : prêt de génératrice et chauffage d'appoint, etc.)

Voir le Sons d'Cloches de novembre pour plus de détails.



Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

M. Vachon nous informe qu'il y aura une commémoration le 10 novembre prochain au cénotaphe de Thetford Mines pour le jour du souvenir.

2019-194

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21 h 22.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Paul Vachon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon
Maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de Kinnear's Mills dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault
Directrice générale / secrétaire-trésorière